

GUYANE



Situation politique et administrative :
Collectivité Territoriale Unique

Chef-lieu :
Cayenne

Démographie :
252 338 habitants
(Recensement 2014)

Superficie :
83 846 km²

Langues parlées sur le territoire :

Français

Créole guyanais

Six langues bushinengués (des Noirs Marrons)

Six langues amérindiennes

Les langues parlées sur le territoire

La Guyane, dont les habitants sont majoritairement concentrés sur la bande côtière (avec toutefois un fort dynamisme démographique dans l'ouest du département), compte de très nombreuses ethnies, avec leurs coutumes et leurs langues, plus d'une trentaine sur son territoire. Outre le français, langue nationale officielle et langue de l'école, et le créole, héritages de la colonisation, les langues autochtones ou issues de l'immigration offrent une grande diversité culturelle et linguistique

Le créole guyanais, à base lexicale française, mais nourri aussi d'anglais, d'espagnol, de portugais, de langues africaines et amérindiennes, est la langue locale la plus utilisée. Né au XVII^{ème} siècle, il est le résultat d'un contact entre deux populations (esclaves africains et colons) pour communiquer entre elles. Par ailleurs, les populations Bushinengués¹ (ou Businenge) guyanaises ou surinamaises parlent des langues le plus souvent à base lexicale anglaise : aluku, ndyuka, pamaka, saamaka². Il faut y ajouter six langues amérindiennes (sur les sept présentes sur le territoire³ : arawak⁴, palikur, kali'na, teko, wayana, wayampi. Enfin, une partie importante de la population utilise quotidiennement le portugais, le néerlandais, l'anglais, le chinois et le hmong⁵ et on y parle également l'espagnol ou le russe.



Langues parlées sur le territoire

(Tableau non exhaustif adapté de Légise, 2007, p. 48)

Type de langues	Nom variété langue	Caractéristiques des langues
Langues créoles à base lexicale française	créole guyanais	Résultant de l'esclavage et de la colonisation. Langue maternelle d'environ 1/3 de la population, elle est véhiculaire sur le littoral
	créole haïtien	Langue parlée par 10 à 20% de la population. 38% des élèves issus de l'immigration sont originaires d'Haïti
	créoles guadeloupéen et martiniquais	Langues parlées par 5% de la population.
	créole de Sainte-Lucie	Langue issue de l'immigration en provenance de Sainte Lucie au 19 ^{ème} siècle. Représente environ 1% de la population
Langue créole à base lexicale anglaise	nenge tongo (aluku, ndyuka pamaka)	Langue parlée par des Noirs Marrons ayant fui les plantations surinamaises au 18 ^{ème} siècle. Langue première des Bushinengués faisant historiquement partie de la Guyane ou de migrants récemment arrivés du Suriname, elle est parlée par plus d'un tiers de la population guyanaise. 36% des élèves issus de l'immigration sont originaires du Suriname, 9% des élèves issus de l'immigration sont originaires du Guyana
	sranan tongo	Langue véhiculaire du Suriname parlée notamment dans l'Ouest de la Guyane
Langues créoles à base lexicale anglo-portugaise	saamaka	Groupe parmi les plus importants de la Guyane
Langues amérindiennes	arawak ou lokono émerillon ou teko kali'na palikur ou parikwaki wayana wayampi	Langues autochtones appartenant à 3 familles linguistiques (caribe, tupi-guarani et arawak) Langues parlées par moins de 5% de la population

Le plurilinguisme

La spécificité de l'école guyanaise réside dans le fait qu'outre les élèves issus de l'immigration (le taux d'élèves étrangers scolarisés est de 28%, contre 6% en France hexagonale⁶), **la majorité des élèves de nationalité française n'ont pas le français comme langue maternelle.** Il peut donc arriver qu'une forte majorité d'élèves, voire toute une classe, soit non francophone. Cela étant, même si le degré d'intercompréhension entre les langues est très variable, le plurilinguisme est une réalité dans la vie quotidienne et à l'école ; ainsi, 93% des élèves de cycle 3 déclarent parler au moins deux langues, 41% au moins trois langues, 11% au moins quatre langues.

Le français est la langue officielle, principale langue de communication dans l'administration, et la langue de scolarisation. Les langues maternelles sont parlées dans le cadre familial, parfois quasi exclusivement, mais aussi dans la vie quotidienne et dans la cour de récréation. Dans les familles créoles de Guyane⁷, les enfants parlent généralement le français et quelquefois le créole, surtout dans un cadre ludique. La langue française domine dans les médias, mais les créoles y sont aussi présents. Dans le cadre religieux, la langue utilisée dépend de la langue dominante des croyants mais, au sein de l'Église catholique, c'est le français qui a la primauté, tout en laissant une place aux autres langues au travers des chants et des prières, ou encore lors des cérémonies mettant exceptionnellement sur le devant de la scène, les différentes cultures.

La plupart de ces langues autochtones sont de tradition orale et ont été généralement codifiées et écrites plus tardivement que la langue française.

Les premières études quant à la structuration écrite de la langue créole datent de la seconde moitié du 19^{ème} siècle. Désormais, des grammaires et dictionnaires sont proposés tant pour les langues bushinengués qu'amérindiennes.



Écarts et proximités avec la langue française

On regroupe les langues en quelques grandes familles (langues indo-européennes, sémitiques, austronésiennes⁸). **Les créoles à base lexicale française forment un ensemble de langues dont le lexique a pour source principale le français.** Ils se sont formés à partir du XVII^{ème} siècle dans le contexte de l'expansion coloniale française. Ce ne sont en aucun cas des variétés régionales du français et ils ne font pas l'objet d'une intercompréhension immédiate⁹. Si les constituants généraux de la phrase sont généralement les mêmes que dans la langue française (par exemple, en matière de construction d'une phrase simple, le respect de l'ordre des mots « sujet-verbe-objet » ou SVO), des éléments changent, comme la morphologie (par exemple, la construction des temps verbaux s'opère par ajout d'un élément invariable, marquant le temps, au verbe, lui-même invariable), la syntaxe, parfois le vocabulaire lui-même.

*« Lorsque l'on rappelle l'origine française de l'essentiel du vocabulaire (environ 90 %), il ne s'agit pas bien sûr de dire que les créoles sont du français : ce français de l'origine s'est souvent profondément modifié, tant du point de vue de la forme que du sens, et de fait s'est modifié également du fait des évolutions naturelles en France, ce qui fait que les oppositions voire les divergences entre les créoles et le français sont nombreuses. En outre, il faut bien être conscient que dès qu'une langue est constituée comme système nouveau, elle commence une évolution systémique propre, et génère de nouvelles créations, de nouvelles structurations du lexique : indéniablement le créole n'est pas plus du français que le français n'est du latin ; en outre les glissements entre lexique et grammaire sont constants : une forme d'abord utilisée dans une périphrase, comme élément lexical, peut être amenée à se grammaticaliser, à devenir partie du système grammatical et ainsi à prendre un nouveau sens et une fonction nouvelle ».*¹⁰

S'agissant des langues vernaculaires qui ne font pas partie de la famille linguistique du français, lorsque l'on est amené à enseigner ou à travailler dans des territoires d'outre-mer, il faut avoir conscience de différences qui peuvent porter sur des éléments que nous pourrions considérer a priori comme naturels : opposition masculin/féminin, opposition singulier/pluriel, présence de cinq timbres vocaliques (a, e, i, o, u), organisation temporelle des conjugaisons, ordre des mots dans la phrase simple (le français est une langue dite SVO).

Certaines langues fonctionnent, non sur la base des catégories ci-dessus, pourtant fondamentales à nos yeux, mais selon d'autres organisations : opposition être animé ou doué de raison / être inanimé ou non doué de raison, attestation d'un nombre appelé duel (pour deux êtres ou deux choses), expression des temps verbaux par l'ajout d'éléments antéposés ou postposés avant le verbe (principe des langues dites agglutinantes). Certaines langues sont tonales, ce qui signifie que la seule façon de prononcer les sons modifie très sensiblement la signification des mots. Les différences entre les langues de socialisation des élèves (souvent à tradition essentiellement orale et parfois peu normées) et le français peuvent donc être très importantes et susceptibles de déstabiliser l'élève habitué, de manière inconsciente, à un système linguistique très différent.

C'est notamment le cas des langues bushinengués et amérindiennes qui disposent toutes de normes graphiques, datant souvent de plusieurs décennies (à l'exception du kali'na qui n'a définitivement statué sur son orthographe qu'au début des années 90). La gestion de la variation dialectale - en particulier pour l'aluku, le ndyuka et le pamaka, variantes du nenge(e) – ne pose pas de véritable problème tant les fluctuations (voyelle finale courte/longue, expressions idiomatiques) apparaissent peu marquées d'un point de vue linguistique.

Il est donc important de tenir compte de ces réalités dans l'enseignement. L'une des premières difficultés que l'enseignant aura à gérer (en particulier en grande section de maternelle et au CP où les activités de conscience phonologique jouent un rôle primordial dans les apprentissages) résidera dans la non-présence dans la langue des élèves de certains phonèmes du français (on pense notamment au [y] et au r [R] uvulaire du français).

Place que l'École accorde à ces langues sur le territoire

À ce jour, seul le créole guyanais est reconnu dans le cadre des langues et cultures régionales par l'éducation nationale. Il est enseigné dans le cadre des heures des langues vivantes régionales, à partir de 1986 à l'école primaire, à raison de 3 à 5 heures facultatives par semaine, puis dans le second degré. Une option « créole » peut être choisie au baccalauréat depuis 2004. Cependant, le nombre d'élèves bénéficiant de cet enseignement est très variable selon les années et les niveaux d'études. En matière de concours, un CAPES de créole a été mis en place en 2001, puis un concours spécial de recrutement des professeurs des écoles (PE).

L'enseignement des langues amérindiennes et bushinengués fait l'objet, depuis les années 1970, de nombreuses expériences de l'académie visant à prendre en compte la variété linguistique réelle. En 1998 sont créés les ILM¹¹ (Intervenants en langues maternelles), au travers du dispositif expérimental « Médiateurs culturels bilingues », véritables interfaces entre l'École et les parents¹². Leur temps d'intervention par groupes d'élèves est de deux fois 30 minutes par jour. Depuis, ce dispositif s'est développé : dans les écoles où les ILM exercent, chaque élève bénéficie de 1 à 5 heures hebdomadaires d'enseignement en langue maternelle. En outre, depuis 2008, des classes bilingues ont été créées, d'abord avec le créole. Depuis la rentrée 2017, un plan de développement d'écoles primaires bilingues à parité horaire sur le Maroni et l'Oyapock est mis en œuvre. La mise en place des habilitations pour les PE locuteurs en nenge et en kali'na vise à développer les espaces horaires dévolus à l'enseignement de ces langues. Pour ce faire, la formation initiale des professeurs des écoles va progressivement développer la formation dans ces langues. Ainsi, les candidats au master MEEF « professeur des écoles », souhaitant à terme enseigner cette langue dans le cadre de l'enseignement des langues locales parlées sur le territoire, peuvent désormais choisir un parcours en créole, en nenge(e) tongo ou kali'na. Enfin, la publication de dictionnaires et lexiques bilingues des différentes langues de Guyane est progressivement enrichie.

¹ Ou Noirs Marrons : populations descendant d'anciens esclaves ayant fui les plantations ou mines de Guyane hollandaise (Suriname).

² À base lexicale anglo-portugaise. Cette mixité limite l'intercompréhension avec les autres créoles anglais.

³ La langue apalai, parlée par un petit nombre de locuteurs, n'est pas reconnue officiellement.

⁴ L'arawak ou lokono n'est pratiquement plus parlé en Guyane, excepté par des locuteurs âgés.

⁵ Une communauté hmong est présente sur le territoire depuis quarante ans.

⁶ Les langues de la migration représenteraient 37% de la population (INSEE, 2008).

⁷ Cependant, dans la vie quotidienne, les Créoles pratiquent quasi exclusivement le français tout en faisant appel à quelques expressions créoles placées dans la phrase et formulées en fonction de l'interlocuteur et du contexte, pour exprimer leur mécontentement et dans le domaine humoristique : « La Place de la langue dans la construction identitaire des Créoles de Guyane », Isabelle Hidair p.209-224, in *Pratiques et représentations linguistiques en Guyane : regards croisés*, Isabelle Légise, Bettina Migge (dir.), Marseille, IRD Editions, 2008, 488p. (Synthèses).

⁸ Les langues du monde, à l'exception d'idiomes isolés, sont regroupées en grandes familles linguistiques partageant des points communs phonétiques, morphologiques et lexicaux qui permettent d'établir leur parenté entre elles. Ainsi le français et les langues romanes font partie de la vaste famille des langues indo-européennes parlées en Europe et dans une partie du continent asiatique (Iran, Afghanistan, sous-continent indien, frontière occidentale chinoise). Dans ce cadre, le latin, par exemple, entretient, malgré l'apparent éloignement géographique, des rapports très étroits avec le sanskrit (Inde) et l'aveistique (Iran). Parmi les autres grandes familles linguistiques, l'on peut également citer les langues sémitiques (arabe, hébreu, berbère, etc.) et les langues austronésiennes (océan Indien et océan Pacifique).

⁹ Il faut aussi préciser qu'il existe, à côté des créoles, une pratique répandue du français créolisé, variété régionale du français. Les sociolinguistes admettent aujourd'hui qu'il y a trois modes de parler dans les régions créolophones : le créole, le français et le français mâtiné de créole dans le vocabulaire, la grammaire et la syntaxe.

¹⁰ Marie-Christine Hazaël-Massieux, « Les créoles à base française : une introduction », *Travaux Interdisciplinaires du Laboratoire Parole et Langage (TIPA)*, 2002, n° 21, pp. 63-86. Disponible à l'adresse suivante : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00285406/document>

¹¹ Dispositif, unique en France, mis en place en vue « d'aider les élèves à s'approprier l'école, de leur donner la possibilité de développer la maîtrise de leur langue maternelle et de valoriser leur culture afin de faciliter le développement de l'estime de soi et l'acquisition du français ».

¹² Fruit d'une collaboration entre des chercheurs de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et le Rectorat, les ILM travaillent en classe dans les langues suivantes : langues amérindiennes, nenge, hmong et portugaises.

L'enseignement face à un public dont la maîtrise du français est moins avérée que celle que l'on peut observer en métropole chez des élèves d'une même classe d'âge, implique le recours à des gestes professionnels adaptés propres à sécuriser l'élève plongé dans un environnement linguistique moins familier.

La langue française est en effet la langue de scolarisation ; son apprentissage se fait dans le contexte très spécifique du milieu scolaire.

La culture scolaire, ses règles, son lexique, son fonctionnement, plus ou moins explicites, ne sont pas naturels pour nombre d'élèves et de familles.

Il est donc essentiel pour l'enseignant :

- de ne pas faire comme si les langue et culture créoles ainsi que les langues vernaculaires n'existaient pas, ou n'avaient pas leur place à l'école,
- de tenir compte dans son enseignement et sa relation aux élèves, de l'existence de plusieurs cultures et de plusieurs langues, dont certaines sont maternelles.
- d'adapter ses pratiques pédagogiques et didactiques à cette situation.

- Mettre en œuvre un enseignement explicite en présentant les différentes phases d'apprentissages, leur sens, les conditions de réussite des tâches ainsi que les enjeux cognitifs des situations scolaires proposées.
- Veiller à la reformulation des consignes dont la compréhension doit être systématiquement contrôlée.
- Porter une attention soutenue à tout ce qui a trait à la diction (penser à maîtriser le débit de la voix), l'articulation, la graphie au tableau.
- Favoriser l'entrée par l'oral, afin de dédramatiser les blocages qui peuvent apparaître à l'occasion du passage à l'écrit, tout en mobilisant de façon alternée les différentes activités langagières (écouter et comprendre un énoncé oral, écouter et comprendre un énoncé écrit, parler en continu, parler en interaction, écrire).
- Multiplier les situations d'expression orale des élèves qui favorisent l'entrée dans le langage par des actes de parole (solliciter comme réponse une phrase complète et non pas un simple mot, poser des questions ouvertes afin d'encourager l'expression des élèves, etc.).
- Développer une pratique simple de comparaison des langues (mettre en regard, analyser et commenter les formulations employées pour exprimer une même idée dans les autres langues parlées par les élèves et dont le patrimoine linguistique doit être reconnu et valorisé : marque ou existence du genre, différenciation du singulier et du pluriel, marque du temps et place du verbe, différences phonologiques, différences syntaxiques...).
- Élaborer des séquences d'enseignement qui partent de l'environnement connu des élèves pour aller vers un élargissement progressif des contenus culturels, lexicaux et grammaticaux.
- Privilégier un apprentissage spiralaire des notions (observer et comprendre, mémoriser et réinvestir) par le biais d'un retour régulier sur les mêmes contenus en veillant à les exploiter et les enrichir de différentes manières: production d'élèves, situations privilégiant leur mise en activité pour associer le *dire et faire*, pédagogie de projet.
- Instaurer un environnement et un climat propices aux apprentissages avec une gestion bienveillante et formatrice de l'erreur par le biais de divers scénarii (dialogue avec l'élève, autocorrection, correction par les autres élèves) et des rétroactions positives et encourageantes.
- Gérer avec souplesse l'hétérogénéité de la classe (tenir compte des besoins de chaque élève, ne pas confier à chaque élève la même tâche au même moment).
- Organiser la classe et les situations de travail qui favorisent les interactions entre élèves en veillant à mettre ensemble ceux qui ont un niveau linguistique différent.

Ressources institutionnelles

- Assemblée nationale, Rapport d'information n° 1477 déposé par la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales et la Commission des finances, de l'économie générale et du plan sur *L'Enseignement scolaire en Guyane*, présenté par Yves Durand et Jacques Guyard, députés, Assemblée nationale, mars 1999.
- Organisation internationale de la Francophonie. Conseil consultatif, *La Place des langues amérindiennes dans l'enseignement en Guyane*, Pontault Monique, Organisation internationale de la Francophonie, 2003.
- *Encyclopédies palikur, wayana et wayapi : langue, milieu et histoire*, Françoise Grenand (dir.), Ed. du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, Presses Universitaires d'Orléans, 2009, 118p.¹
- *Séminaire académique : maîtrise de la langue française*, 22-24 avril 2015, Gaby Roy-Ledoux, IA-IPR de physique-chimie, Mélanie Pircar, IA-IPR de lettres, Evelyne Durand, IEN lettres-histoire, organisé dans la continuité des « États généraux du multilinguisme dans les Outre-mer » (2011).
- Rapports de l'IGEN : rapport n°033-16, *Séminaire interacadémique de l'éducation prioritaire : mieux coopérer avec les familles* », octobre 2016, et rapport n°002-15, *Inspection de professeurs agrégés de Lettres et maîtrise de la langue française*, janvier 2015.

Ressources linguistiques

- *Grammaire du nenge. Introduction aux langues aluku, ndyuka et pamaka*, Goury Laurence et Migge Bettina, Collection Didactique, Paris, IRD, 2003.
- « Linguistique et application en Guyane française : l'expérience des médiateurs bilingues », Goury Laurence, Launey Michel, Lescure Odile. Queixaalos F., Paris, *Revue française de linguistique appliquée*- 2000/2.
- « Le « taki taki », une langue parlée en Guyane ? fantasmes et réalités (socio)linguistiques », Léglise Isabelle et Migge Bettina, *Pratiques et attitudes linguistiques en Guyane, regards croisés*, Paris, IRD, p.99-118, 2007.
- *Éléments de grammaire émerillon*, Maurel, D., Paris, hors-série (Chantiers) revue ethno-linguistique. Amerindia, 1998, 40 p.
- *Éléments de grammaire comparée française-créole guyanais*, Damoiseau Robert, Cayenne, Ibis Rouge, 2003.
- *Créole guyanais de poche, apprendre le Créole avec la méthode Assimil*, Désiré A., 160 p.
- *Étude sur la grammaire créole*, De Saint-Quentin Alfred, Antibes, J. Marchand, 1872, réed., Cayenne, 1980
- *Analyse structurale du créole guyanais*, Saint-Jacques Fauquenois Marguerite, 1972, Klincksieck.

¹ L'observatoire des pratiques linguistiques, cellule de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, soutient les projets, notamment les travaux d'étude et de recherche développés par le laboratoire de linguistique ligérien sous la tutelle de l'université d'Orléans-Tours, du CNRS et, au titre du ministère de la Culture, de la BNF. Le laboratoire travaille depuis une quinzaine d'années à décrire Saint-Georges de l'Oyapock, notamment l'étude de la langue palikur, la dynamique des échanges linguistiques et les applications pédagogiques.

Ressources pédagogiques et didactiques

- *Mise en place d'un langage structuré chez l'enfant guyanais de 3 à 8 ans*, Rattier Emmanuella (dir.), David et Maguy : Cayenne, SNI-PEGC Guyane. Ensemble de 130 diapositives sur le milieu guyanais accompagné d'un guide pédagogique, 1983.
- *La Comptine ou le plaisir partagé*, Rattier Emmanuella, Cayenne, CRDP Antilles-Guyane, 1992.
- *À toi la parole*, manuel élaboré par le CEFISEM/CASNAV, 1993.
- *Cultures et langues maternelles à l'école : vers une pratique pédagogique intégrée des langues et des cultures guyanaises*, Azéma Michel, Rattier Emmanuella, Cayenne, CRDP Antilles-Guyane, 1994.
- Le Rectorat de la Guyane a développé depuis plusieurs années un site sur les langues de Guyane : <https://langues-de-guyane.ins.ac-guyane.fr> avec notamment une documentation pédagogique afférant au concept de convergences/divergences phonologiques : <https://langues-de-guyane.ins.ac-guyane.fr/Elements-de-methodologie-pour-des-activites-de-conscience-phonologique-en.html>
- Pour une adaptation plus spécifique en fonction des différents contextes linguistiques guyanais, on pourra se référer à :
 - https://educ-prioritaire.ins.ac-guyane.fr/IMG/pdf/conseils_flSCO_de_base.pdf
 - et aux différentes contributions en ligne sur le site du CASNAV : <https://casnav.ins.ac-guyane.fr/>

Ressources bibliographiques

- *Histoires, identités et logiques ethniques Amérindiens, Créoles et Noirs Marrons en Guyane*, Collomb Gérard, Jolivet Marie-Josée, Ed. du CTHES, 2008, 219 p.
- « L'éducation bilingue en Guyane : une situation particulière en Amérique du sud », in *Les défis de l'éducation en Amérique latine*, Blanquer Jean-Michel et Trindale Helgio (dir.), Paris, IHEAL, 2000, p. 231-248.
- *Le Monde des Marrons du Maroni en Guyane (1772-1860). La naissance d'un peuple : les Boni*, Moomou J., 2004, 216 p.
- *Les premiers temps*, Price Richard, rééd. 2013 Vents d'ailleurs, 304 p.
- « Langues dominées et langues dominantes en Guyane : pratiques commerciales et pratiques scolaires à Mana », *Cahiers des sciences Humaines*, 27 (3-4), 1991, p. 497-515
- « Enseignement et bilinguisme dans les écoles du Haut-Maroni », Puren Laurent, in *Ethnies*, n° 32-33, 2005, p.88-99.
- *Indiens de Guyane : wayana et wayampi de la forêt*, Grenand Françoise, Paris, éd. Autrement, 1998, 198 p.
- *Souffles d'Amazonie : les orchestres tule des wayapi*, Beudet Jean-Michel, Nanterre, Société d'ethnologie, 1997, 212 p. + CD
- *La tortue, le tapir et le jaguar : conte wayapi de Guyane, bilingue wayapi-français*, Mane Karl, Paris, L'Harmattan, 2014, 15 p.
- *Contes amérindiens de Guyane, textes bilingues* : recueillis, transcrits et traduits par Odile Renault-Lescure (*galibi*), Françoise Grenand (*wayapi*), Éric Navet (*émerillon*), Paris, Fleuve et Flamme, 1987, 160 p.
- *Na'na kali'na, une histoire des kalin'a en Guyane*, Collomb Gérard, Tiouka Félix, Ibis Rouge, 2000, 148 p.
- *Contes pour la maternelle en Guyane*, éd. L'Harmattan Collection des Quatre vents : <https://maternelle-guyane.ins.ac-guyane.fr>